

12 janvier 2014

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 20 000 francs en faveur d'une subvention annuelle du projet de véhicule écologique BioMobile.

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La proposition PR-931 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2012. La commission s'est réunie le 9 avril 2013, sous la présidence de M. Vincent Schaller, et le 3 septembre 2013, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie pour son travail.

Séance du 9 avril 2013

Audition de M^{mes} Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement de la Ville de Genève, et Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 – Ville durable, ainsi que M. Michel Perraudin, professeur à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et chef du projet BioMobile.ch

Après une brève présentation du Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève (ses structures et ses missions), M^{me} Böhler explique que c'est en 2010 que ce service a reçu la première demande de soutien au projet BioMobile.ch. Après une analyse effectuée courant 2011, le Conseil administratif a finalement décidé de donner suite à cette demande d'où le dépôt de la proposition PR-931 en novembre 2011.

M^{me} Barberis explique que l'intérêt de la Ville pour le projet BioMobile.ch a principalement été motivé par son exemplarité et sa cohérence. En effet, le projet permet non seulement de valoriser des déchets, mais prouve aussi qu'une mobilité sans énergies fossiles est possible (même si on est là encore à l'étape de prototype) et que le développement durable peut être source d'innovations technologiques, même locales.

Parmi les applications possibles à moyen terme, M^{me} Barberis cite la possibilité d'utiliser la BioMobile comme moyen de sensibiliser les jeunes au développement durable avec un objet concret qui les touche plus qu'une leçon théorique ou alors la possibilité de faire fonctionner les balayeuses de la ville grâce à cette technologie.

M^{me} Barberis conclut sa présentation en déclarant que le projet BioMobile.ch entre parfaitement dans les objectifs de développement durable que prône la Ville de Genève et c'est pourquoi elle encourage les commissaires à approuver la proposition PR-931.

Afin de mieux faire comprendre aux commissaires qu'il est possible de réaliser les différents composants d'une voiture en fibres naturelles, M. Perraudin fait circuler des échantillons au sein de la commission et rappelle qu'actuellement, le projet BioMobile regroupe deux aspects, l'un technologique et l'autre pédagogique.

Parmi les points en cours de recherche, il a été mis en évidence que la simple diminution de l'utilisation d'essence ne suffira pas à l'avenir et c'est pourquoi l'équipe de BioMobile.ch travaille aussi sur la substitution du carburant. A propos de l'équipe, M. Perraudin rappelle que, si le projet est issu de l'HEPIA, il est cependant mené en collaboration avec plusieurs écoles suisse et étrangères au sein d'une association où seul un ingénieur coordinateur est payé, tous les autres participants étant bénévoles.

Petit historique du projet:

- 2001, trois étudiants ont approché M. Perraudin pour lui proposer de travailler sur un véhicule faisant un maximum de kilomètres avec un seul litre d'essence.
- 2003, réalisation du premier véhicule.
- 2004, premier véhicule «nouvelle philosophie» et introduction de la bio-essence issue de déchets organiques.
- 2008, fondation de l'Association BioMobile.ch.
- 2010 et 2012 créations successives de la seconde, troisième voiture, toujours plus vertes.
- 2013, premières pièces structurales en fibres végétales.

A noter que le dernier modèle de voiture créé émet moins de CO₂ que son pilote.

M. Perraudin explique que l'Association BioMobile.ch a été créée en 2008 et reconnue d'utilité publique sur le plan cantonal et fédéral en 2011. Constituée d'un comité et d'une centaine de membres (passionnés et sympathisants), elle repose essentiellement sur le bénévolat. Les ressources financières proviennent pour une petite part des cotisations et du mécénat et du sponsoring pour l'essentiel. Le budget, quant à lui, est variable, mais de l'ordre d'environ 70 000 francs par année. Quant aux activités de l'association, elles comprennent non seulement la recherche et le développement, mais également un important travail de sensibilisation/promotion ainsi que de formation.

Suite au départ des personnes auditionnées, une discussion a lieu entre les commissaires sur divers points:

- la nécessité de modifier l'article 2 qui fait référence à l'année 2011;
- la question de savoir pourquoi M^{me} Salerno a déposé une proposition pour une somme qu'elle aurait pu prélever sur sa caisse;
- la somme de 20 000 francs (pourquoi, et ne faudrait-il pas l'augmenter).

Au terme de la discussion, le président décide de reporter le vote et de voir avec M^{me} Salerno pour modifier l'article 2.

Séance du 3 septembre 2013

Discussion

En entrée de débat, la présidente de la commission précise:

1. M^{me} Salerno lui a dit que c'est à la commission de faire les modifications nécessaires à l'article 2 de la proposition (année de fonctionnement);
2. M. Perraudin a appelé la présidente durant l'été pour savoir où en est la proposition car le soutien de la Ville est important pour la continuation de son projet.

Si, sur le fond, tous les commissaires disent trouver le projet BioMobile très intéressant, notamment avec son utilisation des déchets, c'est le financement qui divise les partis:

- le PDC dit vouloir s'abstenir car il s'interroge si c'est bien à la Ville de Genève de financer de tels projets en ces temps difficiles;
- le PLR et l'UDC estiment que la magistrate n'aurait pas eu besoin de déposer de proposition pour allouer une telle somme;
- les Verts, les socialistes et Ensemble à gauche estiment que ce projet colle parfaitement aux objectifs de la politique de la Ville et argumentent que le dépôt d'une proposition relève d'une volonté de transparence de la magistrate.

Vote

L'article 1 est accepté par 8 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 MCG) et 5 abstentions (1 DC, 2 LR, 1 UDC, 1 MCG).

Pour les articles 2 et 3, la présidente propose de modifier la date et d'indiquer 2013. Les articles 2 et 3 modifiés sont acceptés par 7 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG) et 6 abstentions (1 DC, 2 LR, 1 UDC, 2 MCG).

La présidente passe au vote de l'ensemble de la proposition PR-931 modifiée qui est acceptée par 8 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 MCG) et 5 abstentions (1 DC, 2 LR, 1 UDC, 1 MCG).

La proposition PR-931 modifiée est donc acceptée par la commission qui recommande également d'en demander l'urgence lors de sa mise à l'ordre du jour de la prochaine plénière.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 20 000 francs destiné à subventionner l'association BioMobile.ch.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes aux charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2013, sur le centre de coût A0020699, «Service Agenda 21 – Ville durable», nature comptable 365000.